

en participant à des réunions et à des inspections d'essai destinées à étudier les problèmes de vérification posés par la convention sur les armes chimiques.³

Dans un discours prononcé aux Nations Unies devant la Première Commission, M^{me} Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, a déclaré :

Les négociations menées dans le cadre de la Conférence sur le désarmement en vue de la conclusion d'une convention sur les armes chimiques ont marqué d'importants progrès au cours de l'année dernière. Mais il subsiste d'importantes divergences sur des questions cruciales, divergences qui devront être surmontées avant qu'une interdiction globale, complète et effectivement vérifiable de l'utilisation d'armes chimiques puisse être acceptée. Nous croyons que ces questions pourront être réglées en 1992.⁴

S'agissant des armes chimiques, le Canada a co-parrainé deux résolutions que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptées à l'unanimité en 1991. La résolution 46/57B invite tous les États à adhérer strictement au Protocole de Genève et la communauté internationale à faciliter la conclusion d'une convention sur les armes chimiques. La résolution 46/35C, entre autres, exhorte les participants à la Conférence à conclure une convention sur les armes chimiques au cours de la session de 1992 et demande aux États de déclarer leur intention d'être parties originaires à la convention, afin d'en accélérer son entrée en vigueur une fois qu'elle sera terminée.⁵

Dans un document d'information préparé par la Direction du contrôle des armements et du désarmement au ministère des Affaires extérieures, l'attitude générale du gouvernement canadien dans les négociations est décrite en ces termes :

L'évolution des négociations, depuis 1984, a amené les pays à prendre conscience des divers intérêts qui doivent être pris en considération... En tenant compte de ces intérêts, le Canada a cherché à préserver l'intégrité d'une convention qui interdirait globalement les armes chimiques et assurerait une vérification efficace. Il a aussi tenté, tant dans l'enceinte de la Conférence sur le désarmement qu'à l'extérieur, de persuader d'autres pays de figurer au

³ Parmi les ouvrages les plus récents publiés dans le cadre de la Conférence sur le désarmement, citons : Canada, *La Convention sur les armes chimiques et le Bureau d'inspection international : une étude quantitative*, Ottawa, août 1991, et Canada, CD/1052, le 31 janvier 1991, dans laquelle figure un rapport sur une inspection d'essai canado-néerlandaise. Aussi : Canada, *Manuel pratique de la vérification d'allégations d'utilisation d'armes chimiques ou biologiques*, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, 1985; *Verification Methods, Handling and Assessment of Unusual Events in Relation to Allegations of the use of Novel Chemical Warfare Agents*, Ottawa, mars 1990.

⁴ «Allocution canadienne à la Première Commission», *Le Bulletin du désarmement*, n° 18, hiver 1991-1992, p. 9.

⁵ Nations Unies, *Armes chimiques et biologiques, mesures visant à maintenir l'autorité du Protocole de Genève de 1925*, résolution 46/35B, 6 décembre 1991; *Armes chimiques et bactériologiques*, résolution 46/35C, 6 décembre 1991.